

ATTENDU QUE la ville désire adopter un règlement sur le déneigement;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 20 septembre 2021 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

EN CONSÉQUENCE

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement suivant soit adopté.

1. <u>UTILIS ATION DU DÉPÔT À NEIGE</u>

La Ville autorise les entrepreneurs de transport de neige à la déposer au dépôt à neige situé au 2127, chemin Jean-Adam.

La Ville priorise les entrepreneurs dont la place d'affaires est sur le territoire de la ville de Saint-Sauveur.

2. <u>CALCUL DU VOLUME DE NEIGE</u>

Le calcul du volume de neige en mètre cube est établi selon la formule suivante :

Longueur de la boite x largeur de la boite x ((hauteur gauche + hauteur droite) x ½)

3. <u>PÉRIODE DE CALCUL</u>

Les entrepreneurs doivent faire calculer les boites de leur camion pendant la période entre le 1^{er} et le 15 novembre de chaque année.

Le Service des travaux publics est responsable de la prise des mesures des boites de camions, lesquels doivent être munis de leur panneau à neige.

Le calcul du volume de neige est réalisé au garage municipal de la ville.



4. <u>ENTRÉE EN VIGUEUR</u>

Le présent règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.

ADOPTÉ À LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 OCTOBRE 2021.

| (s) Yan Senneville | (s) Jacques Gariépy |
|--------------------|---------------------|
| Yan Senneville | Jacques Gariépy |
| Greffier adjoint | Maire |



CERTIFICAT D'ATTESTATION DES APPROBATIONS REQUISES

Conformément à l'article 357 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), le présent certificat atteste que le *Règlement 483-2021* a reçu toutes les approbations nécessaires à son entrée en vigueur, et ce, selon les dates suivantes :

| Avis de motion : | 20 septembre 2021 | |
|---|---------------------|--|
| Dépôt du projet : | 20 septembre 2021 | |
| Adoption: | 4 octobre 2021 | |
| Entrée en vigueur : | 13 octobre 2021 | |
| EN FOI DE QUOI, ce certificat d'attestation des approbations requises est donné ce 13 octobre 2021. | | |
| (s) Yan Senneville | (s) Jacques Gariépy | |
| Yan Senneville | Jacques Gariépy | |
| Greffier adjoint | Maire | |